

Conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles

RNCP37705 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	335, 335p, 335t
Formacode(s)	15466, 15436, 15448, 15457, 15447
Code(s) ROME	G1203, G1201, G1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Centre national des sports de la Défense (CNSD)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des armées, le conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles exerce ses fonctions au sein d'une structure spécialisée chargée de la formation et/ou de l'enseignement des militaires en éducation physique militaire et sportive (par exemple : écoles du ministère des armées).

Dans le secteur civil, au profit d'une commune par exemple, le conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles, de niveau 6, peut avoir pour mission de :

- diriger un service des sports composé d'une équipe d'éducateurs sportifs de niveau 3, 4 et 5 ;
- organiser les différentes manifestations sportives de la commune ;
- proposer une politique sportive adaptée au besoin de la commune ;
- promouvoir la diversité des pratiques sportives ;
- gérer les infrastructures sportives de la commune.

Les compétences du conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles développées au ministère des armées sont ainsi totalement transférables dans le cadre d'emplois au sein du secteur civil. La certification professionnelle présente une réelle valeur d'usage sur le marché du travail.

ACTIVITÉS VISÉES

Le conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles est un cadre spécialiste du domaine des activités physiques et sportives opérationnelles. Il doit coordonner, gérer et mettre en œuvre l'ensemble des ressources de son entité nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le chef d'établissement ou le chef de la formation au sein des organismes de formation. Au ministère des armées ou dans le secteur civil, ses activités se répartissent au sein de quatre blocs de compétences.

Bloc n° 1 - Concevoir et proposer une politique en matière d'activités physiques et sportives opérationnelles
 Conception et formalisation de rapports ou documents-cadres relatifs à la politique dans le domaine des activités physiques et sportives opérationnelles
 Elaboration de notices techniques en activités physiques et sportives opérationnelles à des fins d'aides à la décision.

Bloc n° 2 - Diriger un stage de formation en activités physiques et sportives opérationnelles
 Conception des séances de formation
 Gestion du personnel de l'équipe
 Accueil des stagiaires
 Communication durant le stage
 Suivi du projet sportif opérationnel
 Conseil aux stagiaires
 Contrôle de la gestion logistique du stage

Bloc n° 3 - Diriger et organiser des manifestations d'activités physiques et sportives opérationnelles et le contrôle de la condition physique des participants
 Préparation de l'organisation de la manifestation sportive
 Elaboration d'un plan de communication
 Coordination de la manifestation sportive
 Contrôle de la condition physique des sportifs
 Sécurisation de la manifestation sportive
 Bilan de la manifestation sportive

Bloc n° 4 - Coordonner et contrôler la mise en œuvre de la politique de prévention et de sécurité des pratiquants d'activités physiques et sportives opérationnelles et des tiers
 Communication de l'information relative aux dispositifs de maintien en compétences, aux stages de recyclage
 Organisation de la formation continue de son service en matière de prévention et sécurité
 Encadrement de séances d'activités à risques (escalade, ...)
 Suivi de l'entretien des infrastructures et des équipements sportifs

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc n° 1 - Concevoir et proposer une politique en matière d'activités physiques et sportives opérationnelles
 Déterminer les différentes étapes de réalisation d'un rapport ou document-cadre relatif à la politique en activités physiques et sportives opérationnelles, en tenant compte de l'existant, des ressources mobilisables (humaines, matérielles), des objectifs à atteindre, des contraintes existantes et du coût financier estimé du projet, en vue de formaliser le résultat d'études prospectives et d'argumenter des propositions relatives à une spécialité ou plusieurs (projets pédagogiques, contenus d'enseignement, évolutions de la formation, principes d'évaluation, etc.).
 Effectuer les recherches et les enquêtes nécessaires, se documenter, selon la problématique identifiée et les différents paramètres, en vue d'une analyse exploitable pour les propositions en matière de politique en activités physiques et sportives opérationnelles, par exemple concernant les stagiaires en situation de handicap.
 Rédiger un rapport mettant en exergue les conclusions de l'analyse réalisée et les propositions en vue du conseil à la hiérarchie pour des choix éclairés en matière de politique en activités physiques et sportives opérationnelles et de mise en œuvre.
 Élaborer des notices techniques en activités physiques et sportives opérationnelles formulant des propositions telles que des évolutions techniques concrètes et pragmatiques
 à des fins d'aide à la décision pour les spécialistes, des suggestions pour la prise en compte de handicaps.

Bloc n° 2 - Diriger un stage de formation en activités physiques et sportives opérationnelles
 Concevoir des séances de formation sur la base de l'objectif opérationnel en tenant compte du niveau des stagiaires, de leur profil, pour établir un plan d'entraînement complet et adapté.
 Gérer le personnel de l'équipe en répartissant les responsabilités selon les compétences, en tenant compte du type de formations programmées, afin d'atteindre un résultat optimal.
 Procéder à l'évaluation professionnelle des collaborateurs-intervenants en activités physiques et sportives opérationnelles, dans le respect de la réglementation et des procédures, à des fins de gestion optimale des compétences.
 Accueillir plusieurs groupes de stagiaires au sein d'un organisme de formation, selon une posture d'autorité appropriée, en présentant les acteurs de la formation dont les formateurs, sa propre action et la formation elle-même, afin que les stagiaires disposent des renseignements relatifs au cadre, à la sécurité, à la feuille de route et à l'objectif à atteindre.

Intervenir durant le stage à l'aide d'une communication adaptée aux stagiaires spécialistes en activités physiques et sportives opérationnelles ou non, pour leur fournir les informations et les conseils d'ordre collectif de son niveau.

Réaliser le suivi du projet sportif opérationnel en s'appuyant sur l'observation des résultats durant le stage afin de veiller à la correspondance entre le besoin de l'employeur du stagiaire et le développement des compétences du stagiaire.

Conseiller collectivement les stagiaires dans la conception et la réalisation de leur dossier de projet sportif opérationnel en tenant compte à bon escient des individualités en vue de contribuer au développement des compétences et à la réussite.

Assurer le suivi individualisé des stagiaires, certains possiblement en situation de handicap, tout au long de la réalisation de la formation en s'appuyant sur les résultats, la notation et autres informations, afin de prendre les mesures nécessaires et adaptées.

S'assurer de la bonne gestion logistique du stage par une utilisation optimale des moyens et des ressources à disposition, en veillant à prendre en compte les éventuelles situations de handicap, afin que les stagiaires soient concentrés sur leur professionnalisation.

Bloc n° 3 - Diriger et organiser des manifestations d'activités physiques et sportives opérationnelles et le contrôle de la condition physique des participants

Élaborer la programmation annuelle en tenant compte des objectifs et des moyens, du niveau des événements (local, national, etc.) afin de disposer d'un repère fiable pour l'organisation temporelle.

Planifier les différentes étapes de l'organisation d'une manifestation sportive en fonction des objectifs fixés (favoriser la cohésion, entretenir la condition physique, permettre la découverte de différentes activités physiques et sportives opérationnelles) et de la nature de la manifestation.

Élaborer un budget prévisionnel dans le respect du plafond disponible afin d'organiser les dépenses en conséquence.

Élaborer un plan de communication interne et externe en prenant en compte l'ensemble des moyens pour promouvoir la manifestation sportive, communiquer les résultats à l'issue et faire rayonner la structure d'appartenance.

Définir les besoins humains et matériels nécessaires dans le respect du budget alloué avec l'objectif du bon déroulement en toute sécurité de la manifestation sportive.

Rechercher et gérer des intervenants extérieurs (sponsors, mécènes, sociétés associées à l'événement) selon la nature et le niveau de la manifestation sportive, y compris par des rendez-vous en anglais, pour bénéficier d'une contribution efficace.

Répartir les tâches entre les divers acteurs de l'organisation, en s'assurant tout particulièrement que leurs responsabilités en sécurité sont comprises (contrôle antidopage, ...), en vue d'une coordination sans faille du début à la fin du processus

Réaliser la partie administrative de l'organisation sportive (note, budgétisation, rédaction des demandes de besoin, vérification des aptitudes médicales, contrôle antidopage,...) afin de disposer d'un cadre de fonctionnement et d'être en conformité avec la réglementation.

Faire sécuriser l'environnement de l'organisation sportive, faire appliquer aux collaborateurs les règles de sécurité, s'assurer de leur compréhension des procédures d'alerte et de secours, pour garantir la sécurité des participants et des tiers, en situation de handicap ou non.

Accueillir les participants en leur communiquant, parfois en anglais, les renseignements majeurs relatifs au déroulé de la manifestation sportives, dont les règles de sécurité, afin que la manifestation sportive se déroule dans les meilleures conditions.

Faire réintégrer le matériel utilisé lors de la manifestation sportive et rendre le site utilisé dans l'état initial afin d'être en conformité avec l'engagement pris.

Effectuer le bilan de la manifestation sportive au regard des points positifs et des éventuels incidents ou difficultés afin d'en tirer les enseignements de conseiller la hiérarchie pour les événements suivants

Bloc n° 4 - Coordonner et contrôler la mise en œuvre de la politique de prévention et de sécurité des pratiquants d'activités physiques et sportives opérationnelles et des tiers

Guider les subordonnés dans leur maintien en compétences en

apportant les renseignements nécessaires pour se former ou suivre des stages de recyclage leur permettant de prendre en compte les évolutions scientifiques et techniques, entre autres au sujet de la prévention et de la sécurité.

Assurer la formation continue en matière de réglementation en activités sportives et physiques opérationnelles au profit de ses intervenants, à partir des textes fondamentaux, en insistant sur les responsabilités, avec une pédagogie adaptée, afin de garantir le maintien de leur niveau de compétences pour leur sécurité et celles de leurs stagiaires et de tiers.

Assurer des interventions auprès de spécialistes en activités physiques et sportives opérationnelles ou non, relatives

à la diététique sportive, à l'hydratation, aux bénéfices et risques des différentes activités physiques et sportives, aux pratiques dopantes, aux principes généraux de prescription d'exercices dans les cas de facteurs de risques, de pathologies médicales, de handicaps, pour une prévention santé optimale.

Encadrer et animer des séances d'activités à risques (escalade,...) dans un cadre sécurisé par la maîtrise des techniques de secours de base, en appliquant parfaitement les techniques de sécurisation, et en adaptant les exercices au niveau des participants ou à leurs éventuels handicaps, permettant la réussite totale de leur mise en œuvre.

Garantir le suivi et l'entretien des infrastructures et les équipements sportifs en s'appuyant sur la réglementation en vigueur ainsi que les documents et outils de pilotage afin que les usagers et le public soient en sécurité permanente.

Blocs de compétences

RNCP37705BC01 — Concevoir et proposer une politique en matière d'activités physiques et sportives opérationnelles

LISTE DE COMPÉTENCES

Déterminer les différentes étapes de réalisation d'un rapport ou document-cadre relatif à la politique en activités physiques et sportives opérationnelles, en tenant compte de l'existant, des ressources mobilisables (humaines, matérielles), des objectifs à atteindre, des contraintes existantes et du coût financier estimé du projet, en vue de formaliser le résultat d'études prospectives et d'argumenter des propositions relatives à une spécialité ou plusieurs (projets pédagogiques, contenus d'enseignement, évolutions de la formation, principes d'évaluation, etc.).

Effectuer les recherches et les enquêtes nécessaires, se documenter, selon la problématique identifiée et les différents paramètres, en vue d'une analyse exploitable pour les propositions en matière de politique en activités physiques et sportives opérationnelles, par exemple concernant les stagiaires en situation de handicap.

Rédiger un rapport mettant en exergue les conclusions de l'analyse réalisée et les propositions en vue du conseil à la hiérarchie pour des choix éclairés en matière de politique en activités physiques et sportives opérationnelles et de mise en œuvre.

Élaborer des notices techniques en activités physiques et sportives opérationnelles formulant des propositions telles que des évolutions techniques concrètes et pragmatiques

à des fins d'aide à la décision pour les spécialistes, des suggestions pour la prise en compte de handicaps.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Concernant la conception d'un rapport et de fiches techniques, l'évaluation porte notamment sur sa clarté, son le contenu, la cohérence et la pertinence des propositions ainsi que sur la qualité de la prestation durant la soutenance à l'oral.

Par la voie de la VAE :

- étude du livret 2 de présentation de l'expérience ;
- entretien avec le jury de VAE ;
- mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.

RNCP37705BC02 — Diriger un stage de formation en activités physiques et sportives opérationnelles

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir des séances de formation sur la base de l'objectif opérationnel en tenant compte du niveau des stagiaires, de leur profil, pour établir un plan d'entraînement complet et adapté.

Gérer le personnel de l'équipe en répartissant les responsabilités selon les compétences, en tenant compte du type de formations programmées, afin d'atteindre un résultat optimal.

Procéder à l'évaluation professionnelle des collaborateurs-intervenants en activités physiques et sportives opérationnelles, dans le respect de la réglementation et des procédures, à des fins de gestion optimale des compétences.

Accueillir plusieurs groupes de stagiaires au sein d'un organisme de formation, selon une posture d'autorité appropriée, en présentant les acteurs de la formation dont les formateurs, sa propre action et la formation elle-même, afin que les stagiaires disposent des renseignements relatifs au cadre, à la sécurité, à la feuille de route et à l'objectif

à atteindre.

Intervenir durant le stage à l'aide d'une communication adaptée aux stagiaires spécialistes en activités physiques et sportives opérationnelles ou non, pour leur fournir les informations et les conseils d'ordre collectif de son niveau.

Réaliser le suivi du projet sportif opérationnel en s'appuyant sur l'observation des résultats durant le stage afin de veiller à la correspondance entre le besoin de l'employeur du stagiaire et le développement des compétences du stagiaire.

Conseiller collectivement les stagiaires dans la conception et la réalisation de leur dossier de projet sportif opérationnel en tenant compte à bon escient des individualités en vue de contribuer au développement des compétences et à la réussite.

Assurer le suivi individualisé des stagiaires, certains possiblement en situation de handicap, tout au long de la réalisation de la formation en s'appuyant sur les résultats, la notation et autres informations, afin de prendre les mesures nécessaires et adaptées.

S'assurer de la bonne gestion logistique du stage par une utilisation optimale des moyens et des ressources à disposition, en veillant à prendre en compte les éventuelles situations de handicap, afin que les stagiaires soient concentrés sur leur professionnalisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Le futur conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles est mis en situation réelle d'encadrement de deux stages de courte durée au sein de l'organisme de formation.

Par la voie de la VAE :

- étude du livret 2 de présentation de l'expérience ;
- entretien avec le jury de VAE ;
- mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.

RNCP37705BC03 — Diriger et organiser des manifestations d'activités physiques et sportives opérationnelles et le contrôle de la condition physique des participants

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer la programmation annuelle en tenant compte des objectifs et des moyens, du niveau des événements (local, national, etc.) afin de disposer d'un repère fiable pour l'organisation temporelle.

Planifier les différentes étapes de l'organisation d'une manifestation sportive en fonction des objectifs fixés (favoriser la cohésion, entretenir la condition physique, permettre la découverte de différentes activités physiques et sportives opérationnelles) et de la nature de la manifestation.

Élaborer un budget prévisionnel dans le respect du plafond disponible afin d'organiser les dépenses en conséquence.

Élaborer un plan de communication interne et externe en prenant en compte l'ensemble des moyens pour promouvoir la manifestation sportive, communiquer les résultats à l'issue et faire rayonner la structure d'appartenance.

Définir les besoins humains et matériels nécessaires dans le respect du budget alloué avec l'objectif du bon déroulement en toute sécurité de la manifestation sportive.

Rechercher et gérer des intervenants extérieurs (sponsors, mécènes, sociétés associées à l'événement) selon la nature et le niveau de la manifestation sportive, y compris par des rendez-vous en anglais, pour bénéficier d'une contribution efficace.

Répartir les tâches entre les divers acteurs de l'organisation, en s'assurant tout particulièrement que leurs responsabilités en sécurité sont comprises (contrôle antidopage, ...), en vue d'une coordination sans faille du début à la fin du processus.

Réaliser la partie administrative de l'organisation sportive (note, budgétisation, rédaction des demandes de besoin, vérification des aptitudes médicales, contrôle antidopage,...) afin de disposer d'un cadre de fonctionnement et d'être en conformité avec la réglementation.

Faire sécuriser l'environnement de l'organisation sportive, faire appliquer aux collaborateurs les règles de sécurité, s'assurer de leur compréhension des procédures d'alerte et de secours, pour garantir la sécurité des participants et des tiers, en situation de handicap ou non.

Accueillir les participants en leur communiquant, parfois en anglais, les renseignements majeurs relatifs au déroulé de la manifestation sportive, dont les règles de sécurité, afin que la manifestation sportive se déroule dans les meilleures conditions.

Faire réintégrer le matériel utilisé lors de la manifestation sportive et rendre le site utilisé dans l'état initial afin d'être en conformité avec l'engagement pris.

Effectuer le bilan de la manifestation sportive au regard des points positifs et des éventuels incidents ou difficultés afin d'en tirer les enseignements de conseiller la hiérarchie pour les événements suivants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

En particulier :

- évaluation de la rédaction d'un dossier d'organisation d'une manifestation sportive (niveau local) ;
- évaluation sur les différentes étapes de l'organisation d'une manifestation sportive ;
- mise en situation sur le terrain pour l'organisation réelle de la manifestation sportive.

Par la voie de la VAE :

- étude du livret 2 de présentation de l'expérience ;
- entretien avec le jury de VAE ;
- mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.

RNCP37705BC04 — Coordonner et contrôler la mise en œuvre de la politique de prévention et de sécurité des pratiquants d'activités physiques et sportives opérationnelles et des tiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Guider les subordonnés dans leur maintien en compétences en

apportant les renseignements nécessaires pour se former ou suivre des stages de recyclage leur permettant de prendre en compte les évolutions scientifiques et techniques, entre autres au sujet de la prévention et de la sécurité.

Assurer la formation continue en matière de réglementation en activités physiques et sportives opérationnelles au profit de ses intervenants, à partir des textes fondamentaux, en insistant sur les responsabilités, avec une pédagogie adaptée, afin de garantir le maintien de leur niveau de compétences pour leur sécurité et celles de leurs stagiaires et de tiers.

Assurer des interventions auprès de spécialistes en activités physiques et sportives opérationnelles ou non, relatives à la diététique sportive, à l'hydratation, aux bénéfices et risques des différentes activités physiques et sportives, aux pratiques dopantes, aux principes généraux de prescription d'exercices dans les cas de facteurs de risques, de pathologies médicales, de handicaps, pour une prévention santé optimale.

Encadrer et animer des séances d'activités à risques (escalade,...) dans un cadre sécurisé par la maîtrise des techniques de secours de base, en appliquant parfaitement les techniques de sécurisation, et en adaptant les exercices au niveau des participants ou à leurs éventuels handicaps, permettant la réussite totale de leur mise en œuvre.

Garantir le suivi et l'entretien des infrastructures et les équipements sportifs en s'appuyant sur la réglementation en vigueur ainsi que les documents et outils de pilotage afin que les usagers et le public soient en sécurité permanente.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Par la voie de la VAE :

- étude du livret 2 de présentation de l'expérience ;
- entretien avec le jury de VAE ;
- mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées, le conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles exerce au sein d'une structure spécialisée chargée de la formation des militaires en éducation physique militaire et sportive. Cette structure regroupe des spécialistes en activités physiques et sportives opérationnelles de niveaux 5, 4 et 3.

Au sein du secteur civil, le conseiller d'activités physiques et sportives travaille dans les services des sports des villes, départements, régions, intercommunalités et leurs établissements publics, en qualité de cadre supérieur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur du service des sports
- Responsable des sports
- Directeur des activités physiques et sportives
- Chef du service des sports
- Chargé de mission sports
- Directeur du développement sportif
- Responsable d'équipements sportifs
- Responsable d'un complexe sportif
- Responsable d'un centre équestre
- Responsable d'une base de loisirs et nautique
- Responsable d'un palais des sports
- Responsable d'une patinoire
- Responsable des animations et/ou éducation sportive
- Coordonnateur d'activités sportives
- Responsable d'événements sportifs

Ces métiers répertoriés par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et correspondant au cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives témoignent de la variété des missions de direction et de responsabilité de services en matière de politique sportive des collectivités qui exigent des qualités d'organisation et de coordination de multiples acteurs du milieu sportif dans un contexte en fort développement.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L.212-1 et notamment son annexe II-1D intitulé titres délivrés par le ministère des armées et articles R212-1 à R212-10 du code du sport.

Référence juridique de l'emploi du conseiller territorial : Décret n°92-364 du 01/04/1992.

L'obtention de la certification professionnelle de "conseiller des activités physiques et sportives opérationnelles" enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ne permet pas à elle seule d'exercer au sein du ministère des armées le métier désigné par son intitulé. Le statut de personnel militaire ou civil des Armées est exigé, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 856 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	79 078
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	64 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le dispositif de certification, hors voie de la VAE, est accessible au personnel du ministère des armées, voire de la gendarmerie selon la réglementation en usage, qui réunit les prérequis de parcours de formation et les conditions d'accès en vigueur.

Pour tous, l'accès à la formation certifiante impose d'être apte médicalement à la pratique intense et/ou répétée des activités physiques et sportives.

Sont concernés les "moniteurs-chefs d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS)" ayant réussi le concours d'officier d'active des écoles et des services de la filière EPMS et les officiers de recrutement rang.

Les autres candidats à l'entrée en formation certifiante doivent réussir un examen d'admission comportant différentes épreuves relatives à la langue française, aux sciences biologiques, à la connaissance du corps humain, aux procédés d'entraînement, aux sciences humaines, à la psychologie de l'apprentissage, ainsi que des épreuves de capacité physique et sportive (endurance en course à pied, natation,...), etc.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury hors VAE :

le commandant de l'organisme certificateur, le CNSD (ou son représentant),
le directeur général de la formation (ou son représentant),
le chef du bataillon d'Antibes (ou son représentant),
le correspondant chargé des sports de l'armée concernée (ou son représentant),
un titulaire de la certification depuis plus de deux ans.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) est composé à raison d'au moins deux représentants qualifiés des professions et d'une représentation de l'organisme de formation (formateur, concepteur pédagogique, ...). En tout état de cause, le nombre de professionnels doit être supérieur à celui des formateurs.

Le jury de VAE comprend de trois à cinq membres :

- le commandant du CNSD ou son représentant (président) ;
- 2 membres du collège « professionnel ».

Ces 2 membres du collège « professionnel » peuvent être :

soit salarié du domaine concerné titulaire de la certification ou équivalent ;
soit une personne encadrant des titulaires de la certification (« employeur »).

Éventuellement, suivant le besoin :

- 2 membres supplémentaires, « professionnels » ou « formateurs » (formateurs du cours concerné).

Les « professionnels » sont représentés par tout professionnel hors formateurs, hors organisme certificateur si possible.

Dans tous les cas, des suppléants sont désignés.

Les membres du jury de VAE sont

également désignés avec le souci d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, en fonction du « vivier » de la spécialité concernée.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement

16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	1	—	100 %	—
2017	2	—	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35577, RNCP35578, RNCP35579

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37705/>